



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2021

Le **vingt neuf mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures**, légalement convoqué le dix neuf mars, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : **Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, DAUNIS Catherine, JAULIN Elodie, LIÈVRE Emmanuelle.**

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, MENANTEAU Thierry, MASLIN Nicolas, BOUDAUD Frédéric, GRIVEAU Francis, BLANCHET Alexandre, AYRAULT Jonathan, COUZIN Jean-Michel.

Avaient remis procuration : **M. PRÉZEAU Denis à M. AUGER Patrick**

M. CHAIGNE William à Mme JAULIN Elodie

Excusée : **Mme DAUNIS Catherine (uniquement pour les points 1 et 2)**

Secrétaire de séance : **M. AYRAULT Jonathan**

Assistait également : **Monsieur QUAIRAUT Bruno, Secrétaire de Mairie**

Nombre de conseillers municipaux :

♦ En exercice	15
♦ Présents	12 ou 13
♦ Votants	14 ou 15

ORDRE DU JOUR :

2021-03-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021

2021-03-02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN 2021

2021-03-03 – FINANCES – AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

2021-03-04 – FINANCES – MISE A JOUR DES TARIFS APPLICABLES PAR LA REGIE 21001 PHOTOCOPIES

2021-03-05 – AIDE SOCIALE – APPROBATION D'UN REGLEMENT PROVISOIRE D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

2021-03-06 – VIE ASSOCIATIVE – BIBLIOTHEQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2026 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

2021-03-07 – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DU CIMETIERE ET DES TARIFS DE CONCESSIONS

2021-03-08 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VENDEE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AU SERVICE PERISCOLAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur AYRAULT Jonathan.

2021-03-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE
POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur AUGER Patrick, 1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement du Territoire, expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour la réfection de rues et de chemins communaux a eu lieu en février 2021. Il procède à la présentation du tableau d'analyse des offres qui a été préalablement soumis à l'avis de la Commission Aménagement du Territoire en date du 22 mars 2021 :

		ENTREPRISES CONSULTÉES			
		PARC DE VOIRIE DÉPARTEMENTAL	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	SOTRAMAT TP	COLAS
TRAVAUX A ESTIMER H.T.	Travaux préalables Installation de chantier		770,00 €	0,00 €	N O N R É P O N D U
	Rue de l'École <i>Réalisation d'un puisard + finition bicouche</i>	P S	2 540,00 €	2 900,00 €	
	Rue des Poissonniers <i>Réalisation d'un puisard + finition enrobé</i>	R U	2 997,00 €	3 300,00 €	
	VC 11 – Chemin des Poissonniers <i>Réfection 320 ml de bicouche</i>	E P	7 120,00 €	8 199,00 €	
	VC 4 – Chemin Bas <i>Réfection 450 ml de bicouche</i>	S P	10 915,00 €	12 298,50 €	
	Point à temps	T R	3 700,00 €	Non répondu	
	MONTANT TOTAL H.T.	A I	28 042,00 €	26 697,50 €	
	MONTANT TOTAL T.T.C.	T M	33 650,40 €	32 037,00 €	

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer un seul et même lot de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- attribue le lot de travaux à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST pour un montant de 28 042,00 € HT soit 33 650,40 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2021-03-02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA VENDEE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN 2021

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Département de la Vendée a mis en place un Fonds de Soutien à l'investissement local pour l'année 2021, faisant office de dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire.

Ce Fonds de Soutien pourrait permettre à la Commune de bénéficier d'une enveloppe de 15 963,79 €, éligible entre autre à l'entretien de la voirie (dans la limite de 80% du montant HT des travaux).

Considérant les travaux de voirie rendus nécessaires sur l'exercice 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Soutien 2021, afin d'éventuellement minimiser le coût du projet.

Conformément au devis de l'entreprise retenue par la délibération 2021-03-01, les travaux d'entretien de la voirie sont estimés à 23 572,00 € HT. Voici le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
PUISARD RUE DE L'ÉCOLE	2 540,00 €	FONDS DE SOUTIEN 2021 (DÉPARTEMENT)	15 963,79 €
PUISARD RUE DES POISSONNIERS	2 997,00 €	AUTOFINANCEMENT (COMMUNE)	7 608,21 €
BICOUCHE CHEMIN DES POISSONNIERS – VC 11	7 120,00 €		
BICOUCHE CHEMIN BAS – VC 4	10 915,00 €		
TOTAL =	23 572,00 €	TOTAL =	23 572,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- Approuve le projet ainsi présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre du Fonds de Soutien 2021 ;
- arrête le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au projet.

2021-03-03 – FINANCES – AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement (bases d'imposition notamment). Toute opération nouvelle d'investissement doit donc, en principe attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté. Or, certaines opérations doivent être engagées sans attendre cette échéance.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation. Il dispose en effet : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. » L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit : [Dépenses réelles d'investissement 2020 (déduire résultat n-1) – capital dette] / 4

Soit : $239\,311,71 \text{ €} / 4 = 59\,827,93 \text{ €} - 3\,533,27 \text{ € (dépense autorisée le 08/02/2021)} = 56\,294,66 \text{ €}$

Pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 26 133,72 € TTC.
- de voter les opérations et les chapitres concernés, selon le détail suivant :

10011 – Chapitre 20 – Article 2031 « frais d'études » : 315,00 € TTC (VENDEE EXPANSION)

ONA – Chapitre 20 – Article 2051 « concessions et droits similaires » : 3 922,56 € TTC (JVS MAIRISTEM)

ONA – Chapitre 21 – Article 2132 « immeubles de rapport » : 5 145,00 € TTC (GD PISCINES)

ONA – Chapitre 21 – Article 2132 « immeubles de rapport » : 15 893,56 € TTC (ENTREPRISE GRIVEAU)

ONA – Chapitre 21 – Article 2184 « mobilier » : 128,80 € TTC (LUDIS)

ONA – Chapitre 21 – Article 2184 « mobilier » : 478,80 € TTC (WURTH)

OPFI – Chapitre 26 – Article 261 « titres de participation » : 250,00 € TTC (CCSVL)

Monsieur GRIVEAU Francis ne prend pas part au vote compte tenu de la facture impliquant son entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées,
- vote les différents chapitres et opérations concernés comme suit :

10011 – Chapitre 20 – Article 2031 « frais d'études » : 315,00 € TTC (VENDEE EXPANSION)

ONA – Chapitre 20 – Article 2051 « concessions et droits similaires » : 3 922,56 € TTC (JVS MAIRISTEM)

ONA – Chapitre 21 – Article 2132 « immeubles de rapport » : 5 145,00 € TTC (GD PISCINES)

ONA – Chapitre 21 – Article 2132 « immeubles de rapport » : 15 893,56 € TTC (ENTREPRISE GRIVEAU)

ONA – Chapitre 21 – Article 2184 « mobilier » : 128,80 € TTC (LUDIS)

ONA – Chapitre 21 – Article 2184 « mobilier » : 478,80 € TTC (WURTH)

OPFI – Chapitre 26 – Article 261 « titres de participation » : 250,00 € TTC (CCSVL)

2021-03-04 – FINANCES – MISE A JOUR DES TARIFS APPLICABLES PAR LA REGIE 21001 PHOTOCOPIES

Suite à la suppression de la ligne fax, il convient de délibérer à nouveau sur les tarifs applicables par la Régie 21001 Photocopies.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs, qui seront applicables dès la légalisation de cette délibération, en fonction des travaux demandés. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Photocopie A4 N&B	0,20 €
Photocopie A4 Couleur	0,20 €
Photocopie A3 N&B	0,20 €
Photocopie A3 Couleur	0,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS approuve les tarifs définis ci-dessus. Ils seront applicables à compter du 1^{er} avril 2021.

2021-03-05 – AIDE SOCIALE – APPROBATION D’UN REGLEMENT PROVISOIRE D’AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame DEVOS-DELHEM, 2^{ème} Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, présente au Conseil Municipal un règlement d’Aide Sociale facultative découlant des travaux de la Commission d’Aide Sociale. La première réunion a permis d’établir les règles de base de la Commission d’Aide Sociale ; la seconde réunion était consacrée à la définition des aides à accorder.

Ce document doit être précisé lors d’une prochaine réunion de la Commission. Dans cette attente, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver une version provisoire du règlement, pour ainsi permettre de répondre aux premières demandes d’aides de façon plus efficiente.

Monsieur le Maire suggère à la Commission d’ajouter dans le règlement un item portant sur la gestion de la liste de personnes isolées et/ou vulnérables, qu’il est judicieux de contacter lorsque nécessaire. A cette occasion, un numéro d’appel d’urgence (permanence des élus) pourrait être communiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte le règlement provisoire proposé, pour une mise en service à compter du 1^{er} avril 2021.

2021-03-06 – VIE ASSOCIATIVE – BIBLIOTHEQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS 2021-2026 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Monsieur MENANTEAU Thierry, 3^{ème} Adjoint au Maire en charge de la vie associative, donne lecture au Conseil Municipal de la convention d’objectifs proposée par le Conseil Départemental de la Vendée, en vue du fonctionnement de la bibliothèque.

Cette convention, proposée pour la période 2021-2026, fait suite au RDV réalisé avec la Bibliothèque Départementale de Vendée, en date du 29 janvier 2021.

Monsieur MENANTEAU Thierry rappelle que la bibliothèque est actuellement gérée par une association et ne fait donc appel à aucun salarié. Toutefois, la réunion du 29 janvier 2021 a permis de souligner les difficultés que rencontre l’association pour trouver de nouveaux bénévoles, et pour attirer de nouveaux lecteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’objectifs 2021-2026 avec le Conseil Départemental de la Vendée.

2021-03-07 – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DU CIMETIERE ET DES TARIFS DE CONCESSIONS

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, Monsieur COUZIN Jean-Michel a exposé aux élus la mise en application, depuis le 1^{er} janvier 2021, de l’amendement n°II-3144 de la loi de Finances du 13 novembre 2020. Cet amendement impacte le domaine funéraire par la suppression de plusieurs taxes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement annexé à cette délibération, comportant quelques modifications ainsi que l’ajout d’une annexe de tarification des concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte le règlement modifié, pour une mise en service à compter du 1^{er} avril 2021.

2021-03-08 – SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VENDEE – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L’ACCES AU SERVICE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d’une convention de partenariat avec le SDIS de la Vendée, ayant pour objet de permettre aux enfants de sapeurs pompiers volontaires, scolarisés à St Aubin la Plaine, d’accéder gratuitement au service périscolaire (restauration et/ou garderie) en cas d’intervention ou de formation.

Cette convention, proposée pour une durée d'un an tacitement reconductible, fait suite au RDV réalisé avec le Capitaine Julien BIGA, du groupement territorial des Sapeurs Pompiers de Fontenay le Comte.

Monsieur AYRAULT Jonathan, sapeur pompier bénévole rattaché à la caserne de Nalliers, précise que l'objectif de cette convention est de faciliter le recrutement de sapeurs pompiers parmi les familles avec enfant(s).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise Monsieur le Maire à signer avec le SDIS de la Vendée la convention de partenariat pour l'accès au service périscolaire.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire rend compte aux élus de l'avancée du dossier de mise en conformité d'un assainissement non collectif. Un courrier signé conjointement par la Commune et la Communauté de Communes doit être adressé à un riverain dont l'assainissement individuel est actuellement non conforme.

➤ **CIMETIERE MUNICIPAL**

Monsieur COUZIN Jean-Michel rappelle que le cimetière est actuellement dépourvu de caveau provisoire et d'ossuaire, équipements obligatoires. Monsieur AUGER Patrick sollicite Monsieur COUZIN pour produire un plan des travaux à réaliser en régie. Monsieur le Maire évoque le dossier de sinistre portant sur le calvaire. Il précise qu'un rendez-vous est prévu sur site le 26 avril 2021 à 15h45, en présence des experts des assureurs respectifs.

➤ **GITES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait état du sinistre constaté début mars sur le gîte n°1. L'assureur de la Commune est venu constater les dégâts occasionnés par une fuite de canalisation d'eau, afin de bénéficier d'une prise en charge financière sur les frais de réparation et de remise en état. Monsieur MENANTEAU Thierry précise avoir reçu le devis de l'entreprise VBO concernant le remplacement de volets. La dépense sera proposée lors du vote du budget primitif 2021.

➤ **ENFANCE/JEUNESSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise d'un commun accord avec les parents d'un élève, de retirer ce dernier du service périscolaire (cantine et garderie) jusqu'au 23 avril inclus. Cette décision fait suite à un comportement inadéquat de l'enfant régulièrement constaté sur le temps de pause méridienne, à l'encontre des autres enfants, des encadrants, mais également du mobilier. Monsieur le Maire ajoute que quelques repas seront pris en charge par la Commune, en raison de cette désinscription tardive.

➤ **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES**

Monsieur le Maire précise aux élus que les élections départementales et Régionales se tiendront les 13 et 20 juin 2021 en Mairie, et non à la salle des fêtes comme indiqué lors du précédent Conseil.

➤ **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de déploiement de la fibre optique sur St Aubin la Plaine.

➤ **COMMUNICATION**

Monsieur le Maire sonde les Conseillers au sujet de la fréquence de parution du bulletin Municipal. De manière quasi unanime, les élus invitent la commission communication à se réunir pour étudier ce point, en tenant compte de l'absence de manifestation en raison des conditions sanitaires actuelles. Il semblerait qu'un bulletin semestriel de 4 à 6 pages puisse être suffisant.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Présentation des DPU reçues depuis la dernière réunion de Conseil.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : NON FIXEE A CE JOUR

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance

Monsieur AYRAULT Jonathan
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance